

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 60 (1956)

Artikel: A propos des derniers seigneurs d'Asuel

Autor: Genevoy, Robert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS DES DERNIERS SEIGNEURS D'ASUEL

PAR ROBERT GENEVOY

Deux auteurs, Joseph Trouillat (1815 - 1862) et Auguste Quiquerez (1801 - 1882), se sont particulièrement intéressés aux seigneurs d'Asuel, puissante Maison qui tire son nom du château d'Asuel ou Hasenburg, près de Saint-Ursanne, dans le pays d'Ajoie.

Le premier nommé, au tome IV de ses *Monuments de l'Histoire de l'Ancien Evêché de Bâle* (Porrentruy, 1861), a donné la généalogie de cette famille, qui développe une première esquisse manuscrite datée de 1857 et déposée à la Bibliothèque de la ville de Berne (Mss. Hist. Helv., III, 248, p. 3).

Quiquerez, le fécond historien du Jura bernois, a, d'une façon un peu désordonnée, réuni toute la documentation qu'il a pu recueillir sur les seigneurs d'Asuel et d'Asuel-Boncourt dans deux épais manuscrits conservés à la Bibliothèque de l'Université de la ville de Bâle et qui font, à vrai dire, double emploi : le premier est intitulé *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle, III, Châteaux : Pays de Porrentruy - Ville de Porrentruy - 1822 à 1877* (Mscr. H. 1.21c), le second *Histoire des monumens (sic) de l'ancien Evêché de Bâle - Asuel ou Hasenburg - 1865* (Mscr. H. 1.22).

L'auteur y a complété la généalogie de Trouillat en utilisant notamment une étude sur les seigneurs d'Usier en Franche-Comté insérée par Charles Duvernoy dans le tome III des *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté publiés par l'Académie de Besançon* (Besançon, 1844, p. 227).

Un essai sur *Asuel ou Hasenbourg* qu'il a fait paraître en 1867 dans le *Musée Neuchâtelois* (p. 239) résume les volumineux manuscrits de la Bibliothèque Universitaire de Bâle.

Cette même année 1867 vit la publication du tome V des *Monuments de l'Histoire de l'Ancien Evêché de Bâle* pour lequel Quiquerez avait fourni au doyen Aloïs-Joseph-Louis Vautrey, continuateur de Trouillat décédé, sa documentation sur les derniers sires d'Asuel.

C'est précisément à propos des derniers représentants de cette lignée que les indications données par les auteurs précités nous paraissent incomplètes sinon erronées. Ces lacunes et ces inexactitudes peuvent s'expliquer par le fait qu'à partir du XV^e siècle, les seigneurs d'Asuel se trouvent, par le hasard des mariages et des successions, à la tête d'importants domaines en Bourgogne et en Franche-Comté. La nécessité de défendre ces terres contre les revendications du prince d'Orange puis du comte de Neuchâtel a obligé leurs possesseurs à résider la plupart du temps hors des limites de l'Evêché de Bâle dont les Archives ne permettent plus, dès lors, d'avoir une vue complète de leur activité.

C'est donc au moyen de documents puisés aux Archives Départementales du Doubs, du Nord et de la Côte-d'Or que nous nous efforcerons de rectifier et de compléter les généalogies données par Trouillat et Quiquerez.

Jean-Ulrich d'Asuel (Hans-Ulrich von Hasenburg) trouva la mort à la bataille de Sempach (1386) où il figurait parmi les nobles vassaux de la Maison de Habsbourg en qualité de capitaine du landvogt d'Alsace, le comte Hans von Ochsenstein ; sa tombe est à Königsfelden (Pusikan, *Die Helden von Sempach*, Zurich, 1886, p. 51. Theodor von Liebenau : *Die Schlacht bei Sempach*, Luzern, 1886, nombreuses mentions tirées des chroniques contemporaines. *Basler Chroniken*, VI, Leipzig, 1902, p. 271). On voit au Musée Historique de Lucerne, dans le butin de la bataille de Sempach, sa bannière de soie où sont brodées les armes d'Asuel : *d'argent à la bande de gueules* (*Katalog der Historischen Sammlungen im Rathause in Luzern*, par Ed. A. Gessler et J. Meyer, Luzern, s. d., p. 103, N° 618).

C'est Jean-Bernard d'Asuel (*Hanns Bernhart herre ze Hasenburg*), fils de Jean-Ulrich et de son épouse Verena de Thierstein, qui, par son mariage avec Jeanne de Rougemont, fille d'Humbert IV, seigneur de Rougemont et d'Alix de Neufchâtel, associa sa Maison à l'une des plus puissantes familles nobles du Comté de Bourgogne. Selon Quiquerez, ce gentilhomme était attaché au service de Thiébault VI de Neufchâtel, puisque celui-ci l'envoya, le 19 février 1398, sommer en son nom le sire de Montjoie de se reconnaître son vassal, et qu'en 1400 il reçut l'hommage dudit Jean-Bernard pour le droit de receipt dans son château d'Asuel (Bibl. Bâle, H. 1. 21c, p. 93). Pour l'abbé Richard, historien des seigneurs de Neufchâtel-Bourgogne, les actes rapportés intéresseraient le premier, un certain Jean dit le Camus, et le second, Horry, tous deux seigneurs d'Asuel (*Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel, au Comté de Bourgogne*, Besançon, 1840, p. 176, 178).

Par un acte du 26 août 1413, Jean-Bernard d'Asuel assigna à son épouse, dénommée *Johannen von Rotenberg*, en compensation de ce qu'elle lui avait apporté en dot, une somme de 600 florins du Rhin sur les revenus du château et du village de Miécourt, avec le consen-

tement de l'évêque et du chapitre de Bâle (Trouillat et Vautrey, *Monuments*, V, p. 237). Tous deux vendirent, le 24 décembre 1425, à Henri de Boncourt dit d'Asuel, écuyer, et à Renal son frère, une rente annuelle de 4 bichots d'avoine à la mesure de Porrentruy et de 36 sols bâlois, pour le prix de 120 forts florins du Rhin d'or (id. p. 756). Jean-Bernard était alors châtelain et receveur de Delle pour Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, fille de Philippe-le-Hardi et épouse de Léopold-le-Superbe, duc d'Autriche (Louis Stouff, *Comptes du Domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace, 1424-26*, Paris, 1907, p. 16, 64).

Aux termes de son testament daté de 1422, Thiébault VI de Rougemont, archevêque de Besançon et fils d'Humbert IV, légua le château de Rougemont à Humbert V de Rougemont son neveu (petit-fils d'Humbert IV) en spécifiant que si ledit Humbert V mourrait sans enfants, le château irait à l'aîné des enfants de Jeanne sa sœur, femme de Jean-Bernard d'Asuel, à charge de porter le nom et les armes de Rougemont (Bibl. de Besançon, ms. Boisot, 1215, fo 217, v°. Abbé J. B. Guillaume, *Histoire généalogique des sires de Salins*, I, Besançon, 1757, p. 121. Louis Borne, *Les sires de Montferrand, Tho-raise, Torpes, Corcondray aux 13^e, 14^e et 15^e siècles*, Besançon, 1924, p. 751).

Antoine (Antony), Thiébault (Théobald ou Diebolt), Jean-Lutolde (Hans-Lutolt) et Jean-Ulrich (Hans-Ulrich), coseigneurs d'Asuel, enfants de Jean-Bernard et de Jeanne de Rougemont, sont tous quatre mentionnés dans un acte de 8 décembre 1429 (Trouillat et Vautrey, *Monuments*, V, p. 765) ; le dernier cité disparut avant 1439 et le premier avant 1454.

Il paraît difficile d'admettre l'opinion des auteurs des *Monuments de l'Histoire de l'Ancien Evêché de Bâle* (V, p. 808) et de Quiquerez (Bibl. Bâle, H. 1.21c, p. 47, 98, 121 et H. 1.22, p. 57. *Musée Neuchâtelois*, 1867, p. 272), d'après laquelle Thiébault et Jean-Lutolde d'Asuel auraient embrassé l'état ecclésiastique en qualité de chanoines de Besançon. Un seul acte du 26 mai 1438 où tous deux sont dits *Thumherre (Domherren) der Hohen Stiffte ze Bysentz* (Trouillat et Vautrey, V, p. 361) pourrait le laisser supposer, mais les présomptions contraires sont infiniment plus fortes. Seul Jean-Lutolde semble avoir obtenu la cléricature avec la charge de prévôt de Saint-Ursanne dont il était chanoine de la Collégiale, ainsi qu'il ressort de titres de 1441 et 1447 (id., p. 790 et 800) et des documents dépouillés par Mgr F. Chèvre (*Histoire de Saint-Ursanne, du chapitre, de la ville et de la Prévôté de ce nom*, Porrentruy, 1887, p. 263, 772), lequel se voit d'ailleurs constraint de reconnaître que ledit Jean-Lutolde se serait démis de ses fonctions en 1453 pour se livrer tout entier, non pas aux travaux de la guerre comme l'affirme gratuitement un historien romancier, mais à l'œuvre exclusive de sa sancti-

fication et du salut de son âme (id., p. 266). Nous verrons que la réalité correspond assez peu à cette édifiante assertion.

L'historien romancier malmené par Mgr Chèvre s'est, lui aussi, senti gêné par les activités apparemment incompatibles des deux prétendus *chanoines bysontains* (Quiquerez, Bibl. Bâle, H. 1. 21c, p. 47), et il a expliqué ces contradictions en affirmant que *de riches prébendes à Besançon n'étaient pas à dédaigner pour des gentilshommes aimant la dépense et ne trouvant plus dans leur fortune privée des moyens suffisants pour tenir leur rang dans le monde. Alors un grand nombre de seigneurs jouissaient de canonicats et en cumulaient quelquefois plusieurs sans être en aucune manière engagés dans les ordres sacrés. Leur aumusse était une cotte de mailles et l'épée leur tenait lieu de bréviaire* (id., p. 98).

Il est manifeste que Jean-Lutolde a été confondu avec un certain Jean d'Asuel, vraisemblablement de la Maison de Boncourt, qui fut l'un des exécuteurs du testament d'Humbert IV de Rougemont, daté du 9 décembre 1406 (Ulysse Robert, *Testaments de l'Officialité de Besançon*, II, Paris, 1907, p 15) et de celui d'Alix de Neufchâtel son épouse, daté du 14 septembre 1414 (J.-B. Guillaume, op. cit. I, p. 121); dans ce dernier testament, Jean d'Asuel est, en effet, dénommé *chanoine de Besançon*. Ces deux Jean d'Asuel sont parfaitement distingués dans la liste des chevaliers de Saint-Georges publiée par le marquis de Saint-Mauris-Châtenois (*Aperçu succinct sur l'Ordre des chevaliers de Saint-Georges au comté de Bourgogne, suivi de ses statuts et règlements, et de la liste de tous les chevaliers qui y ont été reçus depuis sa première restauration de l'an 1390 jusqu'à ce jour*, Vesoul, 1833-34, p. 61, 83). Selon cet auteur, le Jean d'Asuel qui nous occupe aurait été admis comme chevalier de Saint-Georges en 1474 alors que son frère Thiébault l'était depuis 1454 (*Trésor généalogique de Dom Villevieille*, publié par Henry et Alphonse Passier, II, Paris, 1877, p. 308).

Quiquerez concède que Jean de Boncourt-Asuel, dont les armes étaient *de gueules à deux haches d'armes d'argent en sautoir* (Bibl. Bâle, H. 1. 21c, p. 151 et H. 1. 22, p. 241) a été plusieurs fois confondu avec des gentilshommes du même patronyme ; il précise, *selon quelques indications*, qu'il mourut à un âge fort avancé au commencement de l'année 1412 (id., p. 131), alors qu'on le trouve encore cité deux années plus tard ainsi qu'il a été dit plus haut.

Quant à Thiébault d'Asuel, il prit une part active aux guerres de Bourgogne dans l'armée du Téméraire duquel il était le vassal pour ses terres de la Franche-Comté. Il fut avec son frère Jean-Lutolde et Renaud de Boncourt-Asuel, l'un des capitaines des troupes qui envahirent le Sundgau en août 1474 où elles commirent toutes sortes d'atrocités (Quiquerez, Bibl. Bâle, H. 1, 21c, p. 99. Basler Chroniken II, Leipzig, 1880, p. 106, 464. E. Toutey, *Charles le Téméraire et la ligue de Constance*, Paris, 1902, p. 143, 441) ; on

le trouve à Héricourt en novembre 1474 (Quiquerez, Bibl. Bâle, H. 1. 21c, p. 96) et, selon C. Chr. Bernouilli, à Pontarlier en 1475 (*Basler Chroniken*, III, Leipzig, 1887, p. 423). Il périt peu après.

Dans leurs titres comme dans leurs activités, les frères d'Asuel nous apparaissent comme des féodaux beaucoup plus préoccupés de leurs intérêts matériels que du salut de leurs âmes. En 1454 ils se disent *sires d'Asuel, de Rougemont et d'Usy* (Trouillat et Vautrey, V, p. 809) et en 1456 *Herren zu Hasenburg, zu Rotenberg und zu Hussen* (id., p. 414), curieuse traduction des noms des seigneuries précédentes.

Près de quarante arrière-fiefs relevaient du château d'Asuel en 1481 (Quiquerez, Bibl. Bâle, H. 1. 21c, p. 111). La terre de Rougemont, située en Haute-Bourgogne, était, depuis 1440, disputée à Jean-Lutolde et Thiébault par l'un des plus puissants dynastes du temps: Louis de Chalon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay, qui se prétendait légataire d'Humbert V de Rougemont, cousin des frères d'Asuel. Ces derniers contestèrent la validité du testament en faisant valoir leurs droits d'héritiers *ab intestat* devant le Parlement de Dôle au cours d'un procès aux épisodes variés dont ils ne devaient pas voir l'aboutissement. (Arch. du Doubs, E 1205 et suiv.).

Mais ce qui permet de lever tous les doutes sur le prétendu canonicat de Thiébault et Jean-Lutolde d'Asuel, tout au moins, en ce qui concerne ce dernier, à partir de 1453, c'est leur mariage qu'ont ignoré les historiens de Bourcard d'Asuel et de la ville de Saint-Ursanne. Thiébault convola en effet avec Jeanne, fille de Guy de Chastelneuf-en-Auxois, gentilhomme bouguignon (Arch. de la Côte-d'Or, B 11405, fo 3. Bibl. Nat., Cabinet d'Hozier, 69), et de ce mariage furent issus Guy d'Asuel (Bibl. Nat., ibid. et Collect. de Bourgogne, 39, p. 273. Terrier de la seigneurie d'Usier en 1549, Archives particulières de la famille Vernier de Byans au château de Goux-les-Usiers, département du Doubs) et Isabelle d'Asuel qui épousa Claude de Bruillart, seigneur de Coursan, Saint-Cyr-les-Colons et en partie de Jaulges aux confins de la Bourgogne et de la Champagne (Alphonse Roserot, *Dictionnaire historique de la Champagne Méridionale - Aube - des origines à 1790*, I, Langres, 1942, p. 441). Gauthier de Bruillart, fils et héritier des précédents, céda en 1481 à Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel, la plupart de ses domaines d'Auxois et des comtés de Bourgogne et de Ferrette (Arch. de la Côte-d'Or, E 69 quater, Usier. Arch. du Nord, B 19062).

Quant à Jean-Lutolde, il contracta alliance en 1453 avec Françoise de Saulx, fille de Gérard de Saulx, seigneur de Vantoux, et de Jeanne de Rye (Bibl. de Dijon, 819, p. 227. Arch. du Doubs, E 3568, Généalogie de la Maison de Rye), mariage qui donna le jour à Gauthière d'Asuel, laquelle épousa Pierre du Vergier (Arch. du Doubs, E 1206).

S'il a ignoré Guy et Isabelle d'Asuel, enfants de Thiébault, Quiquerez a connu Gauthière et son mari qui possédaient, dans le pays de Porrentruy, des terres provenant des barons d'Asuel (Bibl. Bâle, H. 1. 21c, p. 105), mais il a attribué à cette dernière l'état de bâtarde légitimée de l'ancien prévôt de Saint-Ursanne (id., p. 104. H. 1. 22, p. 57 et 184 bis).

Il résulte de ce qui précède, que lorsqu'il déclarait en 1479 qu'il était l'ultime représentant de sa famille (Trouillat et Vautrey, V, p. 870. Mgr Chèvre, op. cit., p. 266. Mgr Vautrey, *Histoire des Evêques de Bâle*, IV, Einsiedeln, 1886, p. 337), Jean-Lutolde ne pensait qu'aux descendants mâles de sa Maison dont le dernier, Guy, fils de son défunt frère Thiébault, venait de mourir. Et ce n'est pas sans une certaine mélancolie que le vieux baron voyait la prochaine extinction de l'antique dynastie d'Asuel et la dispersion de ses possessions entre des mains étrangères car le fief d'Asuel ne pouvait être possédé que par des mâles (Quiquerez, Bibl. Bâle, H. 1. 21c, p. 105). La famille vassale de Boncourt dite d'Asuel lui survivra jusqu'en 1613, année de la mort de Philibert d'Asuel au siège d'Ostende (Bibl. de Berne, MSS. Hist. Helv., III, 248, p. 3).